

## À VOIR SUR LE CIRCUIT

### → L'abbaye Saint-Georges de Boscherville 30

Amateurs d'architecture romane et de jardins, vous serez séduits par la sérénité des lieux, la vue panoramique sur la vallée de la Seine, et ne résisterez pas au plaisir de flâner dans le jardin monastique parmi les plus beaux jardins d'abbaye du nord de la France, à la découverte du potager fleuri, des plantes médicinales et aromatiques, du verger et des plantes parfumées du jardin des senteurs.

12 Route de l'Abbaye  
76840 Saint-Martin-de-Boscherville  
Accès payant  
[www.abbaye-saint-georges.com](http://www.abbaye-saint-georges.com)



## À VOIR AUX ALENTOURS

### → La forêt domaniale de Roumare filot

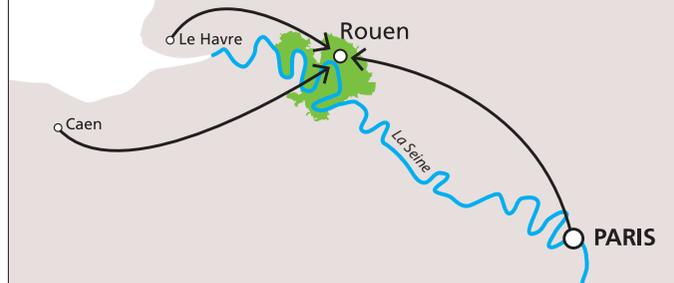
La forêt de Roumare s'étend sur 4000 hectares au cœur de la première boucle de la Seine à l'ouest de Rouen. Le centre et le nord sont peuplés de chênes, de hêtres et de charmes, tandis que les conifères dominent au sud. L'accueil du public s'appuie sur des aménagements nombreux et variés. Vous y retrouverez le parc animalier et l'arboretum, ainsi que le parcours sportif de Canteleu.

Forêt de Roumare  
76380 Val-de-La-Haye  
Accès libre et gratuit  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)



### La Métropole Rouen Normandie

Paris-Rouen : 1h30  
Caen-Rouen : 1h20  
Le Havre-Rouen : 1h



### CONTACTS

#### Rouen Normandie Tourisme & Congrès

25, place de la Cathédrale, CS 30666  
76008 Rouen cedex 1  
Tél. : 02 32 08 32 40  
[accueil@rouentourisme.com](mailto:accueil@rouentourisme.com)

#### Point d'information touristique de Jumièges

Rue Guillaume le Conquérant  
76480 Jumièges  
Tél. : 02 35 37 28 97  
[jumieges@rouentourisme.com](mailto:jumieges@rouentourisme.com)

#### Point d'information touristique d'Elbeuf

La Fabrique des savoirs  
7, cours Gambetta  
76500 Elbeuf  
Tél. : 02 32 96 30 40

#### Point d'information touristique de Duclair

Mairie  
Place du Général de Gaulle  
76480 Duclair  
Tél. : 02 35 05 91 50



Circuit à retrouver dans ce plan disponible aux points d'information de Rouen Normandie Tourisme & Congrès et de Jumièges



 Rouen  
NORMANDIE  
TOURISME & CONGRÈS

## CIRCUIT DE RANDONNÉE 15

### Le marais de Boscherville

 10km  2h30 Difficulté 



Métropole Rouen Normandie - février 2017 / Crédit photos : J.F. Lange

[www.rouentourisme.com](http://www.rouentourisme.com)



# DESSCRIPTIF PAR ÉTAPES

**1** Face au totem, partez tout droit en direction des terrains de sport (vous tournez le dos à l'abbaye). Vous êtes sur la chaussée Saint-Georges, que vous allez suivre pendant 2 km jusqu'à la Seine. En chemin, vous rencontrerez un élevage de vaches écossaises, les Highlands.



**2** Tournez à droite sur le chemin de halage. Franchissez la barrière et continuez à longer la Seine. Découvrez ensuite le piège à déchets et le marais en suivant le sentier pédagogique.

**3** Franchissez à nouveau une barrière, puis longez la base de loisirs d'Hérouville. Au bout de cette voie, tournez à droite sur la chaussée Bertrand.

**4** Avant d'arriver à la route départementale, tournez à gauche sur la rue des Saules. Longez la petite parcelle cultivée puis prenez le petit chemin à droite entre la parcelle et la maison. Traversez prudemment la départementale en allant vers la gauche. Engagez-vous sur l'impasse de la pierre moulée sur la droite. Tout en montant, profitez des points de vue sur les marais et plus loin sur la Seine.

**5** Après la dernière maison, vous entrez sur un sentier forestier. Suivez le pendant environ 250 mètres avant de tourner à droite. Continuez sur le chemin qui monte dans la forêt pendant 650 mètres avant de rencontrer une bifurcation au niveau d'un grand chêne, où vous retrouverez le GR. Continuez sur le chemin qui part légèrement à droite pendant environ 500 mètres.

**6** Traversez la route et continuez tout droit. A nouveau 800 mètres plus loin, vous arrivez dans une clairière qui forme un carrefour. Prenez le petit chemin qui descend sur votre droite. Poursuivez votre chemin pendant 1 km. A la sortie de la forêt, vous pouvez admirer le panorama sur l'abbaye et sur la vallée.

**7** Traversez la route en direction du chemin de la diligence. Un peu plus loin, traversez la départementale et prenez la voie devant vous. Tournez ensuite à gauche. Restez sur la route du Mesnil pendant 180 mètres puis tournez à droite pour rejoindre le sentier de découverte du marais. Au premier croisement, continuez tout droit. Au bout du chemin, franchissez la clôture et allez tout droit sur l'allée bordée d'arbres.

**8** Regagnez la route puis, au niveau du portail de la déchetterie, coupez à droite dans l'herbe sur le chemin entre les arbres. Traversez le parking pour regagner la chaussée Saint-Georges. Tournez à gauche en direction de l'abbaye, après 250 mètres vous retrouvez le parking de la mairie.

## → BALISAGE

Le pictogramme figurant sur la carte situe le point de départ du circuit de randonnée. Chaque point de départ offre des possibilités de stationnement. Des totems d'information (nom, numéro, couleur, distance et tracé du circuit) y sont implantés. Pour parcourir le circuit, suivez les marques de peinture et les balises de couleur correspondante.

- Bonne direction
- Tourner à droite
- Tourner à gauche
- Mauvaise direction



# INFOS PRATIQUES

## Circuit 15

10km 2h30

Difficulté

→ DÉPART   
Parking de la mairie de Saint-Martin de Boscherville

Coordonnées GPS du point de départ :  
N 49° 26' 40.4 - E 0° 57' 44.02

Accès au point de départ :

30

## Recommandations aux randonneurs

- En période de chasse soyez prudent. Pour connaître les dates et horaires de chasse en forêt domaniale, consultez le site [www.onf.fr](http://www.onf.fr)
- Évitez d'aller en forêt par temps de grand vent
- Garez votre véhicule aux endroits prévus à cet effet (pas de stationnement devant les barrières forestières)
- Restez sur les sentiers, évitez de prendre les raccourcis et refermez les clôtures et barrières après votre passage
- Ne pénétrez pas dans les propriétés privées
- N'allumez pas de feu, évitez de fumer, ne jetez pas de mégots de cigarettes
- Tenez vos chiens en laisse
- Ne jetez rien, emportez vos déchets
- Respectez la faune, la flore et les cultures agricoles
- Limitez les cueillettes au contenu de la main pour les fleurs (sauf espèces protégées) et pour les champignons, à 5 litres en forêt domaniale. Pour les autres forêts, l'autorisation du propriétaire est obligatoire